

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2025

Convocations adressées le : mercredi 10 décembre 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 07

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 01

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 08

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Patrick LEFRANCOIS ; Franck MAZET.

Suppléants à voix délibérative :

Corinne CHAILLEUX ;

Suppléants sans voix délibérative :

Néant.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant.

Absents excusés :

Olivier CONTE ; Emmanuel DENIS ; Laurent RAYMOND.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET.

**C 25/12/09 - PLAN DE MOBILITE – ARRET DU PROJET DE PLAN DE MOBILITE
DU SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE**

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice - Président, présente le rapport suivant :

Il est rappelé que, par délibération du 08 novembre 2023, le Comité syndical du Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT), a décidé d'engager la procédure d'élaboration du Plan de Mobilité (PDM) du Syndicat des Mobilités de Touraine

Rappel du contexte réglementaire

Le PDU 2013-2023 arrivant à la fin de la période qu'il couvre, l'élaboration d'une nouvelle stratégie mobilité est alors nécessaire. Elle est désormais à porter par le Plan de Mobilité (PDM). Ce nouveau document de planification en matière de mobilité est rendu obligatoire par la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 et est à établir par l'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial en réponse aux nouveaux enjeux de mobilité.

Les Plans de Mobilité doivent prendre en compte l'ensemble des nouvelles formes de mobilités, les besoins en matière de mobilités actives, partagées et solidaires et veiller à la limitation de l'étalement urbain.

Ces nouveaux documents doivent également contenir un volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons. Ils intègrent également une dimension environnementale, en contribuant à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports, selon une trajectoire cohérente avec les engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique, et en participant à la lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores et à la préservation de la biodiversité.

Rappel de la démarche d'élaboration du PDM

La démarche d'élaboration a été déclinée en plusieurs étapes :

- Phase 1 : Diagnostic du fonctionnement des mobilités sur le territoire et évaluation du PDU de 2013 : de janvier à mai 2025,
- Phase 2 : Définition de la stratégie à horizon 2036 : de juin à septembre 2024,
- Phase 3 : Etablissement du plan d'action, de l'annexe accessibilité et de l'évaluation environnementale : de l'automne 2024 à l'automne 2025.

Après l'arrêt du projet de PDM, débutera la phase de consultation des personnes publiques consultées suivie de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête, le Plan de Mobilité sera ajusté en fonction des avis recueillis, puis soumis pour approbation au Comité Syndical du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Plan de Mobilité s'est construit grâce à un dialogue permanent entre élus, services techniques, acteurs économiques, partenaires associatifs, habitants et usagers. À chaque étape, des instances de gouvernance et de concertation ont permis de

partager le diagnostic, d'affiner la stratégie et de bâtir le plan d'actions. On peut citer notamment :

- 8 ateliers de concertation en présence des élus, services techniques, partenaires, associations sur les enjeux, la stratégie et le plan d'actions,
- 2 fresques de la Mobilité à destination du grand public,
- 3 ateliers jeux pédagogiques « Comment se déplacer demain ? » à destination du grand public,
- 2 conférences-débat grand public en présence de chercheurs spécialistes des questions de mobilité :
 - o Mobilité et défi climatique,
 - o Mobilité et comportement.

En parallèle, pour suivre, partager, valider les étapes d'élaboration du PDM, plusieurs instances de gouvernance se sont déroulées aux différents moments charnières du projet. Elles ont réuni, selon les instances, des techniciens, des élus du SMT et d'autres collectivités, le Conseil de développement de Tours Métropole Val de Loire (CODEV - Instance de démocratie participative), le comité des partenaires (instance partenariale obligatoire du SMT).

Trois cahiers retraçant la concertation préalable sont proposés dans le dossier du PDM.

Le diagnostic mobilité du territoire

Les principaux enseignements du diagnostic mettent en avant :

- Le territoire :
 - o Un territoire présentant de nombreuses coupures naturelles et artificielles : la recherche d'un franchissement impacte la distance et la durée d'un trajet, en particulier pour les modes actifs ;
 - o Une concentration de la population et des emplois dans un secteur central et une dynamique démographique marquée par le vieillissement de la population et l'accueil d'une importante population étudiante ;
- Les déplacements :
 - o Un territoire autonome en terme de déplacements : 9 déplacements sur 10 internes au SMT ;
 - o Des flux d'échanges à considérer pour prendre en compte l'aire d'attractivité étendue de Tours (500 000 habitants) et pour adresser ces trajets d'échanges qui présentent un usage de la voiture très élevé ;
 - o 60% des déplacements font de moins de 3km : un potentiel pour développer l'usage des modes actifs ;
- Le réseau routier :
 - o Un réseau dense et développé avec convergence sur la rocade, les quais et les boulevards ;

- Peu de contraintes sur la circulation et le stationnement : un réseau relativement fluide, hormis des congestions ponctuelles ;
- Les transports collectifs :
 - Une desserte performante dans le secteur central mais moins attractive pour les échanges avec la périphérie ;
 - Une étoile ferroviaire à 10 branches : 2 lignes TGV avec 2 gares nationales, et 8 lignes SNCF classiques avec 8 haltes présentant une desserte disparate : elle fait l'objet d'un des volet de la réflexion SERM (Service Express Régional Métropolitain) ;
- Le maillage cyclable :
 - Un maillage cyclable discontinu et peu sécurisé avec une offre de services en cours de développement ;
- La multimodalité :
 - Des parkings relais et des parcs vélos sécurisés en lien principalement avec les axes tramway-BHNS nord-sud, avec une démarche engagée pour poursuivre le déploiement ;
 - Une tarification et des services numériques en cours de développement pour faciliter le parcours client ;
- Les nuisances :
 - Le secteur des transports est la source principale des émissions d'oxydes d'azote et contribue à l'émission de particules fines. L'exposition des populations à la pollution atmosphérique est la cause de pathologie respiratoire, cardiaque ou encore neurologique ;
 - Le secteur des transports est le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (45%) avec une légère hausse entre 2008 et 2018 (+1,8%).

L'enquête mobilité Fréquence + réalisée en 2024 met en avant :

- 1 100 000 déplacements réalisés chaque jour par les habitants du SMT : la mobilité individuelle baisse à 3,80 déplacement/jour/habitant (contre 3,97 dép./jour/habitant en 2019) avec une hausse de la pratique du télétravail,
- Une progression de l'usage des transports en commun avec 11% de part modale (pour 10% en 2019) et de la pratique du vélo avec 5% de part modale (contre 3% en 2019),
- Une baisse de la pratique de la marche avec 29% de part modale contre 32% en 2019,
- Une stagnation de l'usage de la voiture entre 2019 et 2024 à 52% de part modale après une baisse de 4 points par rapport à 2008.

Le bilan du PDU de 2013

Le bilan du PDU montre qu'un peu plus de la moitié de ses actions ont été réalisées ou leur réalisation est à poursuivre (54 %), les actions en cours de réalisation

représentent environ 40 % des actions du PDU et seulement 5 % des actions n'ont pas été réalisées.

- Le déploiement des offres alternatives à la voiture est engagé, en particulier avec la mise en service de la première ligne de tramway et l'ouverture de parcs relais, la mise en service du transport à la demande, le schéma directeur cyclable sur Tours Métropole Val de Loire et de la communauté de commune de Touraine-Est Vallées, le service Vélociti, l'accueil vélo rando ou encore le déploiement de stationnement vélo sécurisé. La mobilité piétonne, bien que n'ayant pas fait l'objet d'un schéma directeur, est bien intégrée pour l'accès aux centralités.
- L'accessibilité des transports collectifs a été fortement améliorée. La desserte des quartiers prioritaires s'est renforcée avec la première ligne de tramway et se poursuit avec le déploiement d'autres lignes structurantes.
- Le rééquilibrage de partage de l'espace public se met progressivement en œuvre dans les centres de communes. Il est à noter qu'il s'agit d'un processus sur le long terme au gré du renouvellement et du développement urbain.
- Concernant l'organisation de la mobilité motorisée, les modes partagés (covoiturage et autopartage) ont été développés. Les politiques de modération des circulations se mettent progressivement en place sur les secteurs les plus favorables : centre métropolitain et autres centralités structurantes.
- L'observatoire de mobilité a été créé, il permet de mener les actions avec une vision éclairée des mobilités sur le territoire. La communication, la sensibilisation et l'accompagnement au changement de pratique sont engagés et se renforcent.

Le Plan de Mobilité capitalisera sur cette dynamique pour poursuivre et renforcer l'action engagée au travers du PDU et ainsi conforter dans la durée l'usage des modes alternatifs au profit d'une réduction de la voiture individuelle.

Les enjeux du PDM 2026-2036 du Syndicat des Mobilités de Touraine

Les enseignements du diagnostic mobilité du territoire, du bilan du PDU et de la concertation préalable ont permis de dégager les principaux enjeux auxquels le PDM doit répondre :

- **Santé publique, développement durable, environnement :**
 - o Préserver la Santé publique (pollution air, pollution sonore, sédentarité) en diminuant les nuisances liées à la circulation routière, en particulier les émissions de polluants atmosphériques, et en incitant à la pratique des mobilités actives,

- Respecter les Accords de Paris en terme de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre en recherchant l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone,
- **Report modal et alternative à la voiture individuelle :**
 - Promouvoir la pratique des modes alternatifs à la voiture individuelle et des mobilités décarbonées en élargissant les réseaux et en les rendant plus attractifs,
 - Assurer une politique de mobilité servicielle et multimodale qui simplifie le parcours usagers : facilité d'accès aux offres de déplacement,
- **Mobilité inclusive et solidaire, pour toutes et tous et partout :**
 - Répondre aux besoins de mobilité pour tous (personnes à mobilité réduite, public précaire, public fragile, seniors ...) et sur l'ensemble du territoire du SMT,
- **Accompagnement au changement de pratique de mobilité :**
 - Proposer un accompagnement personnalisé aux usagers afin d'apporter du conseil et de leur faire connaître et tester les offres alternatives adaptées puis les accompagner dans un changement de pratique sur la durée.

Le Plan de Mobilité définit, afin de répondre aux objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone en terme de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, des ambitions de répartition modale à l'échelle du ressort territorial :

- un rebond de la marche à pied, notamment grâce à l'organisation des circulations dans les coeurs urbains ou encore la mise en place d'un schéma directeur piétons, pour lui permettre de retrouver une valeur à 32% ;
 - un doublement de la pratique du vélo avec une part modale atteignant 10%, grâce au développement combiné des infrastructures et des services ;
 - une mobilisation importante des réseaux de transports collectifs (+4 points) afin d'atteindre 15% de part modale ;
- pour une réduction de la part de la voiture de 12 points entre 2024 et 2036 avec une cible à 40% des déplacements sur le SMT.

Le plan d'actions du PDM 2026-2036 du Syndicat des Mobilités de Touraine

Pour répondre à ces enjeux, le PDM décline 5 enjeux, eux-mêmes déclinés en orientations puis en actions :

- L'axe « Réaliser les projets engagés » :
 - Orientation 1.1 : Poursuivre la construction d'un réseau alternatif à la voiture performant et attractif en appui sur les ambitieux projets en cours
 - Orientation 1.2 : Réorganiser le réseau routier en conséquence

Il s'agit de concrétiser et réussir la mise en œuvre des infrastructures et services actés. Parmi les priorités, le Plan de Mobilité vise à concrétiser la réalisation de la 2e ligne de tramway, développer les lignes de BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) et les parkings relais, mettre en œuvre la nouvelle offre sur le réseau Fil Bleu avec un renforcement de la qualité de service, réaliser les sept premiers itinéraires Vélival tout en adaptant les plans de circulation en conséquence.

- L'axe « Etendre les réseaux alternatifs à la voiture » :
 - Orientation 2.1 : Renforcer les offres alternatives à la voiture individuelle sur le territoire
 - Orientation 2.2 : Amplifier le partage de l'espace public
 - Orientation 2.3 : Organiser le transport de marchandises et tendre vers une logistique urbaine durable
 - Orientation 2.4 : Limiter l'étalement urbain en s'appuyant majoritairement sur les centralités existantes

Il s'agit de développer les réseaux pour offrir une solution de report modal aux usagers externes au secteur urbain et au SMT en s'appuyant sur les centralités existantes. Il est notamment prévu la mise en œuvre d'un schéma directeur piéton pour favoriser les déplacements à pied, la poursuite du déploiement des itinéraires cyclables structurants et d'un maillage local, la création de lignes de covoiturage, ainsi que le déploiement des offres de transport issues de la réflexion SERM (Service Express Régionaux Métropolitains) ou la coordination de l'offre de transport en commun et le développement urbain afin de limiter l'étalement urbain.

- L'axe « Fluidifier le parcours des usagers » :
 - Orientation 3.1 : Mettre en œuvre la stratégie « Rabattre – Transporter – Diffuser »
 - Orientation 3.2 : Assurer un parcours fluide pour l'usager

Il s'agit d'optimiser les chaînes de déplacement autour d'une stratégie «rabattre/ transporter/ diffuser ». Il est prévu d'organiser un réseau de pôles d'échanges multimodaux (PEM) de rabattement et de diffusion, et de fluidifier les parcours des usagers (services numériques d'information et d'achat de titres, titre unique...).

- L'axe « Accompagner les changements de pratique » :
 - Orientation 4.1 : Structurer l'information et l'accompagnement voyageurs
 - Orientation 4.2 : Engager les reports modaux et temporels et assurer un accès à la mobilité pour toutes et tous
 - Orientation 4.3 : Développer un bouquet de services de mobilité
 - Orientation 4.4 : Faciliter la transition vers des véhicules à faibles émissions.

Il s'agit apporter les services nécessaires pour engager la population dans le projet, l'accompagner dans le changement de pratique et assurer une équité de traitement de la population dans les usages et les territoires. Il est notamment prévu de créer une maison de la mobilité et un bureau des temps, d'accompagner les changements de pratique de mobilité et renforcer la communication, de continuer à faciliter l'accès et les déplacements au sein du réseau de transports collectifs urbains (Fil Bleu et Fil Blanc), développer et coordonner les offres de mobilité solidaire.

- L'axe « Coordonner autour d'une gouvernance partagée »

Il s'agit de créer et animer une gouvernance partenariale à l'échelle du PDM afin d'en assurer son suivi et de renforcer l'observatoire des mobilités.

Documents composant le PDM du Syndicat des Mobilités de Touraine

Le projet de Plan de Mobilité est composé des pièces suivantes:

- Le Plan de Mobilité en lui-même,
- Une annexe spécifique sur l'accessibilité de transports en commun conformément au code des transports,
- Une annexe présentant de manière détaillée le diagnostic mobilité du territoire,
- Une annexe présentant de manière détaillée le bilan du PDU de 2013,
- L'évaluation environnementale et son résumé non technique, rédigés en parallèle du projet de Plan de Mobilité, dont le contenu est encadré par les dispositions du Code de l'environnement,
- Trois cahiers retraçant la concertation préalable menée pour élaborer le PDM.

Ainsi, il est proposé aujourd'hui au Syndicat des Mobilités de Touraine d'arrêter le projet de Plan de Mobilité du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Vu le Code général des collectivités;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités

Vu le code des transports, et notamment les articles L.1214-1, L. 1214-2 et suivants ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 08 novembre 2023 décidant de l'élaboration du Plan de Mobilité du Syndicat des Mobilités de Touraine ;

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

- DECIDE d'arrêter le projet de Plan de Mobilité du Syndicat des Mobilités de Touraine;
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant dument habilité, à prendre toutes les dispositions pour la poursuite de la procédure réglementaire, notamment la soumission du projet aux autorités compétentes pour avis ainsi que l'organisation de l'enquête publique.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

